



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale**Soixante-dixième session**

Points 35, 40, 68, 70, 72, 85 et 86 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement****La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan****Promotion et protection des droits de l'enfant****Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée****Promotion et protection des droits de l'homme****L'état de droit aux niveaux national et international****Portée et application du principe de compétence universelle****Conseil de sécurité****Soixante et onzième année****Lettre datée du 25 février 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le vendredi 26 février 2016 marque le vingt-quatrième anniversaire du massacre de Khodjali, perpétré par les forces de l'Arménie lors de l'agression dirigée par ce pays contre l'Azerbaïdjan.

La nuit du 25 au 26 février 1992, les forces arméniennes se sont brutalement emparées de la ville de Khodjali, dans la région du Haut-Karabakh, en République d'Azerbaïdjan. Au cours de cette attaque, elles ont exterminé des centaines d'Azerbaïdjanais, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées. Des milliers de civils ont été mutilés et pris en otages, certains étant toujours portés disparus. La ville a été rasée. Les atrocités commises à Khodjali étaient d'une brutalité extrême : des personnes ont été scalpées et décapitées, des femmes enceintes éviscérées à coups de baïonnette et des corps mutilés. Les faits ont confirmé que le massacre délibéré des civils de Khodjali avait pour objet leur extermination au seul motif qu'ils étaient Azerbaïdjanais.

La responsabilité de l'Arménie, notamment de ses dirigeants politiques et militaires et des groupes armés locaux, qui étaient sous leurs ordres, à l'égard des crimes commis à Khodjali a été largement constatée, reconnue et attestée, non



seulement par de nombreuses informations fournies par les autorités de police azerbaïdjanaises, mais aussi par un grand nombre de médias, d'organisations de défense des droits de l'homme et de sources indépendantes, ainsi que par des témoins oculaires de cette tragédie. Des informations détaillées figurent dans le document A/67/753-S/2013/106.

Malgré tout, l'Arménie continue de nier avoir commis des atrocités à Khodjali. Ce refus manifeste d'assumer ses actes revêt plusieurs formes, notamment une politique d'État visant à légitimer et justifier les crimes de guerre et à en rejeter la responsabilité sur d'autres. Ainsi, les auteurs de ces crimes restent impunis.

Cela fait maintenant 24 ans que les victimes s'efforcent en vain d'obtenir que leur besoin de justice, de vérité et de réparation soit satisfait et que leurs pertes et leurs souffrances soient reconnues.

Le Gouvernement arménien doit cesser de nier systématiquement ses actes, assumer son histoire récente et admettre sa responsabilité s'agissant du massacre de Khodjali.

Depuis 24 ans, le peuple d'Azerbaïdjan mène une quête légitime afin d'obtenir justice et n'aura de cesse d'y parvenir.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 35, 40, 68, 70, 72, 85 et 86 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar Aliyev
